

Non classifié

DAFFE/MAI/DG3/RD(98)2/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

OLIS : 22-Dec-1999
Dist. : 23-Dec-1999

PARIS

Or. Ang.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES, FISCALES ET DES ENTREPRISES
GROUPE DE NEGOCIATION DE L'AMI (ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT)

Groupe de rédaction no. 3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

DISPOSITION RELATIVE AU NON-ABAISSMENT DES NORMES

(Contribution d'un pays)

Ce document a été distribué à la réunion du Groupe de rédaction qui a eu lieu les 15 et 19-20 janvier 1998. Il a été déclassifié en accord avec une proposition du Secrétaire Général [C(99)187] qui a été adoptée par le Conseil à sa 964ème session le 9 décembre 1999.

85891

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

DAFFE/MAI/DG3/RD(98)2/FINAL
Non classifié

Or. Ang.

Disposition relative au non-abaissement des normes

(Contribution d'un pays)

Mesures environnementales

Les parties reconnaissent qu'il est inapproprié d'encourager l'investissement en assouplissant les mesures qui se rapportent à la santé, à la sécurité ou à l'environnement. En conséquence, une partie ne devrait pas renoncer ou proposer de renoncer à l'application des lois nationales afin d'encourager l'établissement, l'acquisition, l'expansion ou le maintien, sur son territoire, d'un investissement ou d'un investisseur.